



## Résiliation contrat de télésurveillance

Par **bambou53**, le **21/09/2010** à **10:25**

Bonjour,

Nous avons pour la surveillance de nos bureaux un contrat de télésurveillance depuis le 19 01 2006.

Nous avons envoyé une lettre de résiliation au que mois de septembre 2010 pensant nous étions dans nos droits après une période de 5 ans.

En effet, l'article 3 PRISE D EFFET ET DUREE DU CONTRAT 3.2 dit

"Ce contrat prend effet pour une année à compter de la date de prise en charge et les cinq années suivantes. Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction d'année en année à défaut de résiliation par l'une des partie trois mois avant son expiration par lettre recommandée avec avis de réception"s de

Le prestataire nous dit que nous dit que nous devons attendre encore une année soit le 19 01 2011.

Pouvez-vous vous dire si il a raison?

Vous en remerciant,

Cordialement